



No de résolution
ou annotation

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
CINQUIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(2008-2009)
LE 9 DÉCEMBRE 2008**

01.00 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 10, la séance est ouverte par Madame Diane Soucy, vice-présidente du comité exécutif (par le biais d'une conférence téléphonique).

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 9 DÉCEMBRE 2008 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA VICE-PRÉSIDENCE DE MADAME DIANE SOUCY, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Marie-Louise Kerneis (7)
Claudette Labre-Do (13)

Tous commissaires formant quorum.

ET :

MM. les commissaires représentant du comité de parents

Luc Joly, niveau primaire
Marc Viau, niveau secondaire

AINSI QUE :

M^{me} Carole Blouin, directrice générale adjointe
Susan Tremblay, directrice générale
M. Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint
M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

M^{me} Michelle Fournier, directrice du Service des ressources humaines
MM. Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles
Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières

SONT ABSENTS

M^{mes} Lise Beauchamp-Brisson (18), Catherine Martin (9), Josyane Desjardins (16), commissaires.
M. Éric Allard (10), commissaire.

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudette Labre-Do, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

.-03009-12-08



No de résolution
ou annotation

- 06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2008
- 06.02 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 11 novembre 2008

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE - SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE

09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- 10.01 Liste des comptes - Validation

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- 11.01 Service de déneigement (Phase III) - Appel d'offres # APP-002-S100-08
- 11.02 Engagement des professionnels pour le Plan triennal du maintien des actifs immobiliers 2009-2012 (PTMAI)

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

- 1. Remboursement des frais de déplacement
En suivi.

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2008

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc Viau, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2008.

C.E.-03010-12-08



No de résolution
ou annotation

C.E.-03011-12-08

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2008 soit approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06.02 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 11 NOVEMBRE 2008

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc Viau, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ajournée du 11 novembre 2008.

Et que le procès-verbal de la séance ajournée du 11 novembre 2008 soit approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE

09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 LISTE DES COMPTES – VALIDATION

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, précise ne pas avoir reçu de questions relativement à la liste des comptes qui se rapportent à la période commençant le 5 novembre 2008 et se terminant le 2 décembre 2008.

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

C.E.-03012-12-08

11.01 SERVICE DE DÉNEIGEMENT (PHASE III) – APPEL D'OFFRES # APP-002-S100-08

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudette Labre-Do, commissaire,



No de résolution
ou annotation

d'octroyer le contrat pour le service de déneigement 2008-2011 à **Excavation Michel** (écoles Daigneau, Louis-Cyr, Saint-Patrice et Saint-Romain) pour un montant forfaitaire annuel de vingt-huit mille cent trente-six dollars (28 136 \$). Le tout conformément aux conditions d'appel d'offres.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-03013-12-08

11.02 ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS POUR LE PLAN TRIENNAL DU MAINTIEN DES ACTIFS IMMOBILIERS 2009-2012 (PTMAI)

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que les projets sont prévus au Plan triennal du maintien des actifs immobiliers (PTMAI) 2009-2012;

CONSIDÉRANT l'instruction ministérielle qui prévoit la formation d'un comité de sélection;

CONSIDÉRANT que les mandats confiés aux professionnels sont conditionnels à l'autorisation des projets par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et de l'acceptation du Plan triennal de maintien des actifs immobiliers (PTMAI) 2009-2012 par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc Viau, commissaire,

que les membres du comité exécutif acceptent d'octroyer les contrats de services professionnels pour les projets suivants :

8 mandats en architecture

ARCHITECTURE	PROFESSIONNELS
Fernand-Seguin Toiture	Architecture Labbé & Associés Inc.
Jacques-Leber Remplacement du drain français en terra-cotta	Vincent Leclerc + Associés, architectes
Louis-Lafortune Toiture	Architecture Labbé & Associés Inc.
Marguerite-Bourgeois Remplacement des murs extérieurs/Corridor	Le Groupe Petrone
Piché-Dufrost Remplacement des équipements sanitaires	Boudrias & Légaré, architectes
Saint-Édouard Ajout d'un drainage périmétrique	Massicotte & Dignard, architectes
Saint-Jude Perron extérieur/accès piétonnier	Le Groupe des Sept
Saint-Marc Remplacement des équipements sanitaires	Leclerc & Associés, architecte

1 mandat en architecture de paysage

ARCHITECTURE	PROFESSIONNELS
Global Divers mandats pour l'embellissement des cours d'école et autres projets	<ul style="list-style-type: none"> De Menezes & Moor, architectes Le Groupe Petrone



No de résolution
ou annotation

3 mandats en ingénierie – mécanique-électricité

INGÉNIERIE – MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ	PROFESSIONNELS
Jacques-de-Lignery Remplacement du climatiseur	Cima +
Piché-Dufrost Remplacement des équipements sanitaires	Progemes Consultants
Saint-Marc Remplacement des équipements sanitaires	Les Consultants LBCD Inc.

4 mandats en ingénierie – structure-civil

INGÉNIERIE – STRUCTURE-CIVIL	PROFESSIONNELS
Marguerite-Bourgeois Remplacement des murs extérieurs/Corridor	Les Consultants LBCD Inc.
Saint-Édouard Ajout d'un drainage périmétrique	Groupe SM International
Saint-Jude Perron extérieur/accès piétonnier	Gauthier Consultants
Jacques-Leber Remplacement du drain français en terra-cotta	Groupe ASM

1 mandat – expertise spécifique

EXPERTISE SPÉCIFIQUE	PROFESSIONNEL
Global Expertise spécifique pour divers travaux de gestion d'enlèvement d'amiante	<ul style="list-style-type: none"> • Le Groupe GESFOR (La Magdeleine) • Autres mandats : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Groupe GESFOR ▪ Dessau ▪ Technica Hba ▪ MHV Services d'hygiène industrielle Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE
À 19 h 20,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Joly, commissaire,
que la présente séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Présidence de la séance


Secrétaire générale

A.14.02

C.E.-03014-12-08